

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 12/07/2024 - B2024/032288 - 2001 B 00269 - 433 626 843 - Aurys Audit

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		30/09/2023			30/09/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	24 316	24 316		
	Fonds commercial (1)	246 444		246 444	150 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques.mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	84 364	37 694	46 671	28 536
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	7 527		7 527	7 527	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (II)	362 651	62 010	300 641	186 063
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services	30 303		30 303	
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES D'EXPLOITATION (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	441 235	49 240	391 995	784 913
	Autres créances	55 302		55 302	109 039
Créances diverses	168 831		168 831	145 604	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	142 637		142 637	123 929	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	51 027		51 027	29 964
	TOTAL (III)	889 336	49 240	840 096	1 193 449
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 251 987	111 250	1 140 738	1 379 513

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		30/09/2023	30/09/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	107 269	107 269
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	422 423	402 611
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	92 678	98 812
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		633 370	619 692
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	110	122
	Emprunts et dettes financières divers (3)	23 383	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146 338	346 823
	Dettes fiscales et sociales	173 662	362 597
	Autres	12 630	3 654
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Dettes fiscales (Impôts sur les bénéfices)	1 662	15 252	
Autres	125 331	31 372	
Produits constatés d'avance	24 252		
Total des dettes		507 368	759 820
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		1 140 738	1 379 513
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		92 677,95	98 812,38
(1) Dont dettes à moins d'un an		507 368	759 820
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		110	122
(3) Dont emprunts participatifs			

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 140 738 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 2 318 402 euros** et un total **charges de 2 225 724 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 92 678 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2022** et finit le **30/09/2023**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. A la date d'arrêt des comptes par l'organe de direction des états financiers 2020 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art.832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

AURYS AUDIT
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège Social : 2, rue de la Claire
69009 LYON

433 626 843 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 MARS 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 92 678 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	92 678,00 €
A titre de dividende	74 500,00 €
	<hr/>
Le solde, soit.....	18 178,00 €
En totalité au compte « Autres réserves ».	

Chacune des 100 actions composant le capital social reçoit un dividende 745 €, qui sera mis en paiement à compter de ce jour.

Il est précisé que ce dividende sera éligible à l'abattement de 40%, dans les conditions et limites légales.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que les sommes distribuées au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividende par action	Autres revenus distribués	
30 septembre 2020	Néant	Néant	Néant
30 septembre 2021	Néant	Néant	Néant
30 septembre 2022	790 €	Néant	Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

Certifié conforme
Le Président
Christophe BOURGOGNON-PELLECUIER

